

## Pétarades : le retour en force

Le regroupement des administrations peut prendre quelquefois un tour sympathique. Ainsi, à Charleville-Mézières, la direction de l'Environnement se retrouve désormais 44 Rue du petit bois. Et plus sérieusement, ce sont les forêts qui, justement, sont actuellement le premier souci de cette administration.

En effet, avec l'arrivée de la belle saison, des journées plus longues et des promeneurs en forêt plus nombreux, les quads et autres moto-crossmen qui reviennent en force, avec moult pétarades, deviennent incompatibles avec le calme nécessaire à la tranquillité publique.

Nos voisins (et amis), belges et hollandais, ont même de plus en plus tendance à fuir leurs propres règlements, et prenant la France comme le pays de toutes les libertés, surgissent avec leurs engins, quelquefois sur des plateformes porteuses de 5 ou 6 unités à la fois. Un coup d'oeil circulaire, personne à l'horizon, et c'est parti pour une ou deux heures, en particulier, cela va de soi, au plus près, c'est-à-dire dans la "Valleye".



Mais le quad, c'est comme le ski, le hors-piste, c'est bien plus grisant. Et c'est là que la collectivité locale, Maire en tête, peut prendre les décisions qui s'imposent. Vous trouverez donc une fiche technique : quelques extraits consolidés du Code de l'Environnement sur la circulation motorisée et un modèle de délibération proposé aux municipalités par le Ministère de l'Environnement.



**Les Ardennes vues du ciel**  
**Le 3ème et dernier tome**  
**est paru.**



**Les Ardennes vues du ciel tome 3**  
aux Éditions Noires Terres / Sarl LPA - 8 place Hippolyte Noiret  
08390 Louvergny - Tél. 03 24 71 98 98 - E-mail : jnlecomte.lpa@wanadoo.fr

**26 € + 3 € de frais de port par exemplaire.**

À la Jeunesse et aux Sports, le plan Natura 2000 aidant, on souhaite ardemment l'établissement d'une carte de circuits contrôlés. L'initiative relève du Conseil Général. Une concertation avec les associations de Maires, les chasseurs, les randonneurs, les Directions départementales concernées, ferait avancer ce sujet sensible.

Pour plus d'informations :  
Monsieur Yannick Grandgirard,  
Direction de l'Environnement :  
03.51.16.52.60.

### La Direction Départementale des Territoires communique

Demandes d'autorisations d'urbanisme.

À partir du 1er mars 2012, les formulaires des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) changent :

- Disparition des notions de surface hors œuvre brute (SHOB) et surface hors œuvre nette (SHON) remplacées par la nouvelle surface de plancher complétée par l'emprise au sol.
- Réforme de la fiscalité de l'aménagement avec le remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) et de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) par la taxe d'aménagement.
- Corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme (décret en cours de signature).

Pour télécharger les nouveaux formulaires :

[www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr)

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Claudine Ledoux.

#### CONCEPTION ET RÉALISATION

Jean-Marie Jolly

Tél : 03 24 27 30 68

N° SIRET : 430 220 723 00018

#### CREDIT PHOTOS

Jean-François Dromby ; Jean-Marie Jolly ; Mairie de Noyers-Pont-Maugis ; Anne-Marie Liquier.

#### IMPRESSION

IMPRIMERIE SOUPAULT

20 rue Jean Jaurès 08200 Sedan.

Tél : 03 24 27 33 73